

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 06 FÉVRIER 2013 N°38



## Sommaire

Compte rendu du Conseil  
Municipal

Informations Communales

Informations Associatives

Informations CCVK

Informations Diverses

Informations Culturelles



## OUTILS DE COMMUNICATION

Aujourd'hui vous pouvez prétendre à l'ADSL. En allant sur des sites comme: <http://www.ligne-adsl.fr/> vous pourrez connaître votre éligibilité, quel débit l'ADSL et l'ADSL 2 + vous avez chez vous.

L'ADSL est une technique de communication numérique. Elle permet d'utiliser une ligne téléphonique pour transmettre et recevoir des données numériques. La technologie ADSL est massivement mise en œuvre par les fournisseurs d'accès à Internet pour le support des accès dits « haut-débit ».

L'ADSL 2+ est l'évolution de l'ADSL. Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible (donc plus rapide).

Cependant, les améliorations par rapport à l'ADSL ne sont perceptibles que si l'abonné se situe à moins de 3000 m du central téléphonique (qui se trouve à l'ancienne Poste du Bonhomme). Au-delà, les débits sont les mêmes que ceux proposés par l'ADSL.

Bon courage à vous toutes et vous tous pour ce nouveau "Chemin de Croix" avec les différents opérateurs. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez un problème ou une question dans ce domaine.

La commune a mis en place son site internet [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr) avec l'aide de Monsieur Pascal Gadroy et de l'Association des Maires Ruraux de France. Ce site présente notre commune, contient tous les liens nécessaires pour vos démarches administratives ainsi qu'une multitude d'informations. N'hésitez pas à y surfer, à admirer les somptueuses images de Pascal Gadroy et à y lire le Petit Bonhommien.

Cordialement vos élu(e)s.

**ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET COMMUNALE – ANNEE 2013**

Le conseil municipal, après avoir entendu leur présentation, à l'unanimité des voix, adopte, le programme des travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes, et notamment la prévision de réalisation d'une étude des sols forestiers acides, et le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2013. Le résultat prévisionnel 2013 sera de 107 700€ moins les travaux et l'étude du sol (46 196,28€) soit 61 503,72€.

**VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE**

Revenant à ses délibérations des 13 octobre 2006, 22 février 2007 et 15 octobre 2009, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, reconsidère le prix de vente du bâtiment de la poste sis au 90 rue du 3<sup>ème</sup> spahis algériens et le fixe à 100.000 euros nets vendeur. Le Maire, Roger Bleu sera chargé de la signature du mandat de vente sans exclusivité à la société immobilière Immo Girardin.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME LEBON CATHERINE (CANTINE MUNICIPALE)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la durée du temps de travail du poste occupé par Madame Catherine LEBON, à temps non complet, sera de 31 h/semaine X 36 semaines = 1116 h/an.

**CONCESSION DE SOURCE HORS FORET – Nouveau concessionnaire - TRITSCH Fabien**

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité des voix décide le transfert de la concession de source rattachée à la maison, en parcelle communale n° 43 en section n° 9 à Madame et Monsieur TRITSCH Fabien et Patricia, les nouveaux propriétaires au 98 Champ du Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il fixe le tarif de la concession à 35 Euros/an. La commune se réserve le droit d'accorder d'autres concessions de la même source dans les limites de sa production.

**PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN PAR UN PARTICULIER (La Maze-section 14 n° 68/50)**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre de Monsieur HALDER Udo domicilié en Allemagne qui possède, avec son ami Brehm Harald, une parcelle de terrain sis en forêt, au 116d la Maze (section n° 14 n° 68). La parcelle est à vendre. Le conseil municipal, vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ce terrain d'une surface de 5,17 ares ; au prix de 30,50 euros/l'are, ce qui donne un prix total de 157,68 euros.

**AUGMENTATION DU LOYER DU GARAGE AUTOMOBILE**

Le conseil municipal, ayant constaté une augmentation de l'indice du coût de la construction décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le loyer du garage automobile et accepte le montant du nouveau loyer, arrêté comme suit à 3.340,24 euros/an.

**DEMANDE DE SUBVENTION - RONDE DES FETES**

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer la somme de 467 euros pour l'année 2013 à la Ronde des fêtes, association qui assure la promotion, de la fête villageoise annuelle au Bonhomme : " Traditions Paysannes ". Il demande que les nappes fournies soient recyclables et non en matière plastique .

**AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le restaurateur a effectué une augmentation du coût du repas, de 4,40 euros, le prix est passé à 4,50 euros/repas. Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte l'augmentation du coût du repas et décide de ce fait, de répercuter la hausse du prix du repas payé au restaurateur. Le prix de la pause méridienne avec le repas à la cantine est donc fixé à : **7,20 euros/jour** à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION « EAU – ASSAINISSEMENT – VOIRIE-CIMETIERE » PAR M. JEAN-LUC ANCEL

Monsieur Jean Luc ANCEL adjoint donne le compte rendu de la réunion de la commission « Eau – assainissement – voirie – cimetière », qui s'est tenue le jeudi 17 janvier 2013 à 20 h 00 dans la salle du conseil municipal.

La commission a travaillé sur les propositions de travaux 2013 :

- la route qui mène à Ceux d'Ardennes est déformée par le passage des grumiers ; il faudrait refaire un tapis sur les bandes de roulement et la reprofiler ;
- rue de la Hintergass ; un curage du fossé, par le haut, est nécessaire ;
- dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'art, un morceau du mur de soutènement de la rue de la scierie est à refaire, ainsi que le soubassement d'un escalier. Un chiffrage de la réfection complète de cette rue sera fait.
- l'accès à l'école maternelle (depuis la place de la salle des fêtes) sera réalisé avec la participation d'un représentant des parents d'élèves ;
- la sécurisation de certains chemins sera faite par la pose de barrières en bois ; il faudra prévoir 2.000 euros au budget pour ce travail ; l'impasse des belles fourrières sera sécurisée en priorité ;
- réhabilitation de la grotte de Lourdes (- mur de soutènement – barrières – intérieur du parc) ;
- installation d'un colombarium ;
- aménagement de la place de la salle des fêtes ; il faudra prévoir un crédit au budget ;

### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions de l'ordonnance du 5 janvier 2012, entrée en vigueur au 1er janvier 2013 relative aux procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme. Cette ordonnance prévoit que certaines procédures de modification des POS et des PLU, qui sont à l'initiative du Maire, peuvent dans certains cas être réalisées selon une procédure simplifiée ne nécessitant pas la soumission du projet de modification à enquête publique mais sont subordonnées à un formalisme plus léger impliquant une mise à disposition du public du projet pendant un mois. Le projet de modification du POS, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un mois, du premier au trente et un mars deux mille treize, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le lundi de 14 h à 18 h. Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie (61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens), à l'attention de M. le Maire. Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal « Dernières Nouvelles d'Alsace » diffusé dans le département du Haut Rhin ; ainsi que sur le site internet de la commune [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr) ; et dans le journal municipal du Bonhomme. Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation.

### ECOCERTIFICATION – RENOUVELLEMENT

Par délibération du 13 décembre 2002, la commune du Bonhomme avait décidé d'adhérer au système d'écocertification pour une durée de cinq ans, renouvelée pour cinq années en 2007. Le contrat est échu depuis le 31.12.2012. Aussi, après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, décide de reconduire son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts pour une nouvelle durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque année une contribution de 0,13 euros/hectare de forêt relevant du régime forestier sera prévue ainsi que la participation de 4 euros pour les frais d'adhésion.

### DEMANDE DE SUBVENTION – CIRCUIT INTERNATIONAL D'ALSACE

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de la lettre du ski-club bonhomme datée du 15 janvier 2013 ; celle-ci informe de l'organisation de la manifestation intitulée « Circuit International d'Alsace de ski alpin » comptant pour le classement mondial des skieurs catégorie Dames à la station du Lac Blanc au Bonhomme. Cet évènement, inscrit au calendrier de la fédération internationale de ski, se disputera sous forme d'un slalom géant le 23 février 2013. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, et après délibération, à l'unanimité des voix, décide de mettre à la disposition du ski club la salle du conseil municipal le

vendredi 22 février 2013, au soir pour la préparation de la course et décide de verser une subvention de 500€ et d'offrir des coupes.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 15 mars 2013.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### VOUS FAITES DU BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET, PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES

De nombreux accidents surviennent chaque année lors de ces travaux. Les plus fréquents sont:

- Les chutes de branches ou d'arbres,
- Les coupures avec la tronçonneuse,
- Les chutes lors de la marche en terrain difficile,
- Les retournements ou cabrage de tracteur.

Afin de diminuer le nombre et la gravité de ces accidents, nous vous conseillons de respecter les mesures de prévention suivantes:

- Ne surestimez pas vos compétences pour l'utilisation de la tronçonneuse,
- Ayez du matériel en bon état: structure de protection contre le retournement pour les tracteurs, dispositifs de sécurité en état de fonctionnement pour les tronçonneuses (frein de chaîne, double gachette, chaîne anti rebond correctement affûtée, .. ), coins et merlins ébarbés, toume bille.
- Ne dépassez pas la charge admissible sur votre remorque.
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés: casque forestier, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, gants,
- Ne partez jamais seul sur un chantier.

Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de travail et de l'heure à laquelle vous arrêtez le travail.

- Préférez le travail en équipe.
- Munissez vous d'une trousse de 1<sup>ère</sup> urgence et d'un téléphone portable. Repérez un site de bonne émission pour votre téléphone portable avant de commencer le travail.
- Laissez la voie d'accès au chantier libre et garez votre véhicule dans le sens du départ.

***En cas d'accident prévenir les Pompiers au 18 ou (et) le SAMU au 15, depuis un mobile au 112***

Le message d'appel devra préciser:

- le lieu exact de l'accident,
- la nature de l'accident et des blessures,
- toute situation particulière,
- Les conditions météorologiques défavorables (vent fort, pluie, neige, verglas, .. ).

### VOEUX ET CALENDRIER

L'ensemble du corps des sapeurs-pompiers du Bonhomme vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2013 et vous remercie encore pour votre accueil et votre générosité à l'occasion de sa traditionnelle vente de calendrier.

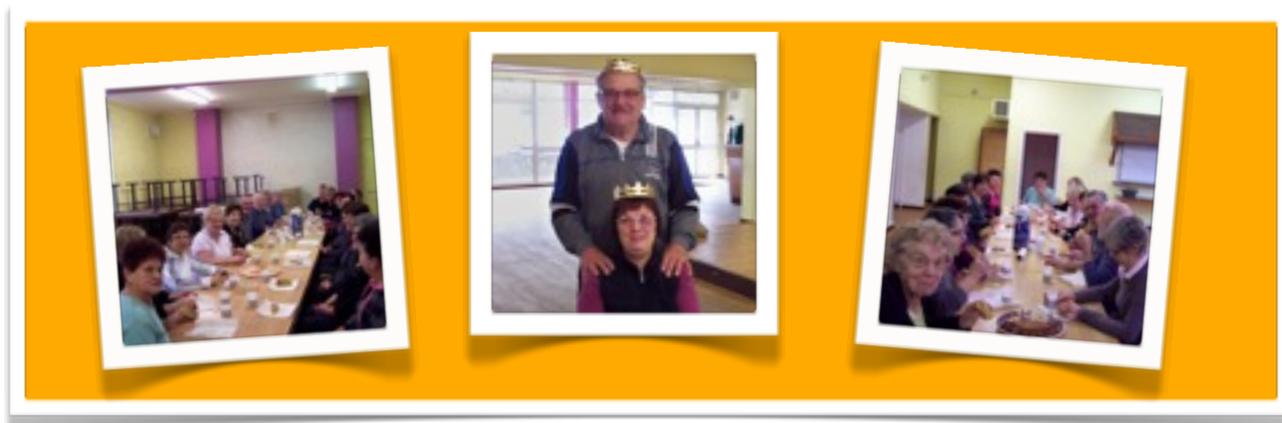
### TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES



La salle des fêtes sera fermée pour cause de travaux du 8 avril au 08 juin 2013 inclus

## GALETTES DES ROIS

Pour bien démarrer la nouvelle année 2013, le groupe des gymnastes du jeudi matin, s'est octroyé une petite pause « galette des rois ». Après la séance de gymnastique, d'étirement et de relaxation musculaire, il a également fallu détendre les mâchoires et remplir les estomacs. C'est donc dans une ambiance très chaleureuse que les membres ont dégusté de très belles et bonnes galettes des rois, confectionnées par le gendre de Franceline Guillemain, avec un chocolat chaud.



## COURS INFORMATIQUES

A l'initiative du service animation de l'APALIB et en collaboration avec les municipalités et la Caravane de l'informatique, une animatrice et des bénévoles se déplacent avec le matériel nécessaire de commune en commune. Elle propose aux personnes qui souhaitent se familiariser en douceur avec les nouvelles technologies, une initiation à l'informatique. Le but est de reprendre les bases et de donner les clés pour s'en sortir à la maison ; avant manipulation de la souris, découverte du clavier, exploration de l'ordinateur, traitement de texte, archivage, maintenance, sont autant de thèmes abordés. Voici les stagiaires du Bonhomme :



## SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE AU 01/01/ 2013

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles concernant les mineurs français sont supprimées. Il en est de même pour les laissez-passer préfectoraux qui pouvait encore être délivrés pour les mineurs de moins de 15 ans qui se rendaient, sans titre en Suisse, Belgique, Italie ou Luxembourg ainsi que les autorisations de sortie du territoire collectives concernant les mineurs français effectuant des voyages scolaires à l'étranger ou faisant partie de colonies de vacances. A compter de cette date, un mineur français pourra franchir les frontières nationales sans autorisation de sortie du territoire mais:

-  Muni de son seul passeport en cours de validité
- OU
-  Avec sa seule carte d'identité nationale en cours de validité.

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### LES TABLES DE PATOIS 2013 : DIXIÈME SAISON !

Le samedi 12 janvier 2013, à 14h00, démarre la dixième saison des tables de patois, à Lapoutroie, Hôtel-Restaurant du Faudé. Le thème en sera « Se déplacer, sé dépyèsi ». L'équipe de Gilbert Michel, Jean-François Million, Joseph Didierjean, Claude Jacques et Maurice Hermann animera les échanges et fera chanter « èvo mo bochtey » sur l'air d' « En passant par la Lorraine ». Comme d'habitude une collation sera servie par Chantal et Thierry Baldinger (6 €uros). La deuxième réunion sera consacrée aux « Pèlerinages, lé pelnèch ». Elle aura lieu à Labaroche, à l'Hôtel-Restaurant Au Tilleul, le samedi 9 février 2013 à 14h00. Un beau programme ! Prévenez vos amis, réveillez vos souvenirs, peaufinez vos gogat ! Et à très bientôt...

### LE SOUVENIR FRANÇAIS, QUÊTE ANNUELLE 2012 : ERRATUM

Vous pouvez remettre vos dons dans une enveloppe au Bonhomme soit à **la Boucherie Masseran** soit à la **Boulangerie Simon**. Nous vous remercions à l'avance et vous prions de croire en notre profonde reconnaissance.

## INFORMATIONS CCVK

### MOBILI'VAL , DES NOUVEAUTÉS POUR 2013 !

Après l'expérimentation réalisée d'avril à décembre 2012, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) reconduit le service de Transport à la Demande MOBILI'VAL en 2013. Le MOBILI'VAL est un service de transport qui n'est activé que lorsqu'un usager en fait la demande, sur réservation préalable après un simple appel téléphonique. Sa vocation est de répondre aux besoins de déplacements ponctuels : rendez-vous chez le médecin, démarches administratives, achats, loisirs, visites, etc.

Qui peut utiliser le MOBILI'VAL ?

Les personnes domiciliées dans l'une des 10 communes de la Vallée de Kaysersberg :

- et âgées de plus de 65 ans
- ou en difficulté sociale
- ou en situation de handicap reconnue.

Pour quels trajets peut-on utiliser le MOBILI'VAL ?

Le MOBILI'VAL permet d'effectuer un trajet, en porte à porte :

- dans toutes les communes de la Vallée de Kaysersberg
- vers les Trois-Epis
- **Nouveauté 2013 : trajets vers COLMAR INGERSHEIM / le centre médical MUESBERG**

Quand fonctionne le Mobili'Val ?

Du lundi au samedi de 8h à 19h. Pas de service les dimanches et jours fériés.

Combien coûte le MOBILI'VAL ?

Tarif par trajet : 2,50 € / personne (soit 5 € pour un aller-retour).

**Nouveauté 2013 : Possibilité d'acheter des carnets de 10 tickets (prix : 25 €)**

Comment utiliser le MOBILI'VAL ?

1. S'inscrire (formulaire disponibles dans votre Mairie ou à la CCVK)
2. Réserver son trajet en téléphonant au **GIHP( nouveau prestataire)** au **03 89 43 01 53** (au plus tard la veille avant 17h00)
3. Attendre le véhicule au lieu de rdv convenu, 5 min avant l'heure fixée

**Nouveauté 2013 : véhicules spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite.**

Contacts et informations Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, 31 rue du Geisbourg 68240  
KAYSERSBERG - Tél : 03 89 78 21 55 – [www.cc-kaysersberg.fr](http://www.cc-kaysersberg.fr)

## INFORMATIONS DIVERSES



### REMERCIEMENTS

La famille Jacqueline Didierjean souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont témoigné leur sympathie à la famille dans ces moments difficiles.

### MENU ST VALENTIN

Les plats sont accompagnés des boissons, 36€ par personnes

#### BAR – RESTAURANT LA SCHLITTE

68 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens

68650 LE BONHOMME

Tel : 03.89.47.50.94

SUR RESERVATION



### PETIT BONHOMMIEN

Prochaine parution du Petit Bonhommien, le mercredi 27 mars 2013. Le dépôt des documents à publier se fait jusqu'au mercredi 20 mars 2013 dernier délai.

## INFORMATIONS CULTURELLES

### CUISINE, CRU'SINE DE SYLVIE

# *Crêpes de sarrasin au fromage de chèvre, miel et noix.*

( Sans gluten et sans lactose )

#### Ingrédients pour la pâte :

-  330 g de farine de sarrasin
-  75 cl d'eau
-  1 œuf
-  Environ 10 g de sel

#### Ingrédients pour la garniture :

-  Fromage de chèvre : Frais ou en bûche selon vos goûts
-  Miel
-  Eclats de noix

#### Préparation de la pâte :

- Disposez la farine de sarrasin en puits dans un saladier, avec le sel.
- Versez de l'eau au fur et à mesure et mélangez énergiquement à l'aide d'une cuillère en bois. Vous obtiendrez ainsi une pâte fluide et épaisse.
- Ajoutez-y l'œuf et mélangez bien.
- Laissez la pâte reposer environ 1 heure au réfrigérateur

#### Cuisson des galettes :

Mettez un peu d'huile d'olive dans votre poêle et mettez-la sur feu moyen. Une fois votre poêle bien chaude, versez une louche de pâte, puis inclinez très vite la poêle afin d'étaler la pâte sur toute la surface. Faites cuire les deux faces pendant environ 2mn chacune; pour retourner la galette, utilisez une spatule, en décollant soigneusement chaque bord de la galette et retournez-la assez rapidement. Ajoutez le fromage de chèvre selon vos goûts, une pointe de miel et quelques noix. Repliez la galette et laissez le fromage fondre avant de servir.

#### ERRATUM

Dans la recette "Bouchées au cacao, dattes et noisettes" ( PB n° 37), il faut 1 tasse et demi de noisettes au lieu de 5 tasses.



Directeur de la publication : Roger Bleu. Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florance, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél.: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr